Note au Directeur Général.

La création d'un département de Médecine sportif à BUTARE ne serait pas précauce mais il faut nous mettre en tête qu'il serait très difficile de pourvoir cette spécialité en professeurs médecins sportifs dans la mesure où même en Occident, ce genre de médecins semble un peu rare. Dans l'immédiat, il faudrait plutôt penser à me demander que des bourses de stages simon de formation spéciale en médecine spéciale. Les formés combleront le vide dès leur retour.

De plus, si les centres médico sportifs s'obtenaient, ce serait une très bonne chose, et le plus pressant, je crois être à BUTARE et KIGALI de par la quantité de sportifs à desservir. GISENYI et RUHENGERI viendraient en second lieu

Divory Shorts a desservir. GISENVI et RUHENGERI viendrai

Le document preparat par

Le document preparat comparat

So Das processes comparat

At Joints de bracum de

Strands and pour servires que

The absence of pour servires a servires que

Co operate a ser montes que

Co operate a ser examine

Co oper

ř

Kigali, le 22/04/1982. DE Sports win eventuals Monsieur le Ministre de la Santé WARENERA Publique à No Classement: 2125/14 KIGALI. Monsieur le Ministre, Référence faits à votre lettre Nº 14/1303/5.11/82 du 2 Avril 1982, nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe nos avis et considérations sur la Recommandation W° 80-006/TR/C.S.S.A. du Conseil Supérieur du Sport en Afrique. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération. Docteur MUCHMANGANGO Jean Baptiste. Docteur SEBUHARARA Vincent. Docteur KAREMERA Céléstin. C.P.I : - Son Excellence Monsieur le Président République Rwandaise à KIGALI. - Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports à KIGALI.

AVIS ET CONSIDERATIONS SUR LA RECOMMANDATION N° 80- 006/ T R /CSSA.

A - IS LA CREATION DUM DEPARTEMENT DE MEDECINE SPORTIVE.

Vu que les Autorités Nationales encouragent de plus en plus le Sport au Rwanda et que de part ailleurs l'Institut Supérieur d'Education Physique et des Sciences du Sport au Rwanda n'est pas encore mis sur pied, on pourrait envisager la création d'un Département de Médecine Sportive au sein de la Faculté de Médecine.

La Creation des centres medico - sportifs nationaux .

Etant donné que le Sport prend une grande importance au sein de notre Société et qu'il comporte beaucoup de risques pour nos Sportifs, il serait souhaitable de créer des Centres Médico-Sportifs bien équipés en Matériels et en Médicaments.

Ces Centres se trouveraient au sein des Höplitaux et en priorité à Kigali, Butare et Gisenyi qui sont les mieux indiqués du fait que c'est là où se déroulent le plus souvent les manifestations sportives.

- DE L'INFORMATION - FORMATION ET RECYCLAGE.

Pour rester toujours à la hauteur des problèmes Médico-Sportifs, l'organisation de l'Information de la Formation et des Stages de Recyclages aussi bien à l'intérieur du Pays qu'à l'Etranger, des Conseillers Médicaux s'avèrent prioritaire.

X - DU CONTROLE MEDICO-SPORTIF.

Afin de prévenir les accidents qui surviennent souvent au cours des entraînement et des Manifestations, un contrôle régulier des sportifs s'impose.

DE LA CREATION DES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DES UNIONS ZONALES
 DE MEDECINE SPORTIVE.

Considérant les problèmes sanitaires inhérant au Sport, des créations des Associations sationales et des Unions Zonales devant étudier, informer mutuellement et résoudre ces problèmes Médico-Sportif s'avèrent nécessaire.

K - DE LA COOPERATION ENTRE LA CONFEDERATION DE LA MEDECINE SPORTIVE ET

Pour la Protection et la promotion de la Santé des Sportifs, la Coopération franche entre la Confédération de la MEDECINE SPORTIVE et les Commissions Médicales de Chaque Confédération est de Grande utiliéé.

REPUBLIQUE RWANDAISE





Kigali, le ___ - 2 AVR. 1982 No 14/ 1303/5-11/82

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE B. P. 84 - KIGALI

- Doctour SEBUHARARA Wincent
- Doctour MUGEMANEANGO Jose Bestiste
- Dectour KAREFERA Colontin Médecins au Contre Maspitalier de EIGALI.

Honoicur la Hédecin,

Det : entrée: 714/80 De Ports De Ports J'al l'honnour de vous transmettre la photocopie de la lottre circulaire adronnée à tous les Paye Perbres du C.S.S.A., toutes les confédérations opertives et toutes les zones de dévelopment sportif par le Consoil Supériour du Sport en Afrique en vous demendant de bien vouloir me donner vos avis et considérations sur cette requête concernant le promotion de la Médecina Sportive dens los Pays Macbros du C.S.S.A.

> Lo Ministre de La Sente Publique Dr. MRATIL Ildephonse.

Calaba

- Son Excellence Monadeur le Président de la République Ruendaise KIG/LI. - Monsieur le Ministre de la Jeune KARALA.

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE B. P. 84 - KIGALI

Réf. Nº :

Annexe:

Objet:

cl

Kigali, le ______ 7 AVR. 1982

No 14/1303/5.11/82

- Doctour SEBUHARARA Vincent

- Doctour MUSEMANGANGO Jean Baptiste

Doctour KAREMERA Célestin Médecine au Centre Hospitalier de KIGALI

Monoieur le Médecin.

J'ai l'honneur de vous transmettre la photocopie de la lettre circulaire adressée à tous les Pays Membres du C.S.S.A., toutes les confédérations sportives et toutes les zones de développement sportif par le Conseil Supérieur du Sport en Afrique en vous demandant de bien vouloir me donner vos evis et considérations sur cette requête concernant la promotion de la Médecine Sportive dans les Pays Membres du C.S.S.A.

> Le Ministre de la Santé Publique Dr. MUSATILI Ildephonse.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Ruandaise KIGALI.

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse KIGALI.

SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

LETTRE-CIRCULAIRE

à : - Tous les Pays Membres du C.S.S.A.

: - Toutes les Conféderations Sportives

: - Toutes les Zones de Développement Sportif.-

O B J E T : Recommandation sur la Médecine Sportive.-

Monsieur,

Suite à,l'adoption que la Résolution n° 80-022/15-CE/CSSA par la 15è Session ordinaire du Comité Exécutif du CSSA qui s'est tenue les 17, 18, 19 et 20 décembre 1980 à Freetown en Sierra Leone (Freetown), nous vous recommandant avec insistance, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires en vue de l'application de la Recommandation n° 80-006/TR/CSSA adoptée par la Table Ronde de Tunis qui s'est tenue du 19 au 22 novembre 1980.

Cette Recommandation lance un appel aux Gouvernements pour qu'ils encouragent :

- a) la création dans les Ecoles médicales, d'instituts supérieurs d'Education Physique et de Sciences du Sports des Départements de Médecine Sportive qui délivment des diplômes universitaires en biologie appliquée aux Sports;
- b) la création de Centres Médicaux pour les sports nationaux; - demande à la Confédération Africaine de Médecine Sportive de :
- a) d'entreprendre en priorité, l'organisation de l'information, de la formation et du stage de recyclage pour les conseillers médicaux qui ont la charge d'accompagner les délégations sportives ;
- b) d'attacher beaucoup de prix au contrôle médical des athlètes d'un haut niveau de même qu'en ce qui concerne les disciplines sportives fondamentales.

.../...

- lance un appel :

Aux Gouvernements, aux Confédérations et aux Zones pour qu'ils apportent un soutien au Développement de la Médecine Sportive en Afrique et leur demande à cet effet, de promouvoir à la création des Associations Nationales et des Unions Zonales de la Médecine Sportive.

- souhaite :

qu'une coopération franche et constructive s'instaure entre la Confédération de La Médecine Sportive et les Commissions Médicales de chaque Confédération Sportive.

Vous trouverez ci-jointe, une copie de la Recommandation n°80-006/TR/CSSA pour votre information et pour que vous preniez les mesures adéquates.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de messsentiments distingués.

P.J. :

- Recommandation no 80-066/TR/CSSA;

Amadou Lamine BA. Secrétaire Général

(sé)